



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE

Je soussigné(e) SAS BAR DE LA PLACE représentée par M. GALES

Prénoms PHILIPPE

Profession ou qualité Directeur

Domicile 18, place Gambetta

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 11 août 2023

au 16 août 2023

A l'occasion de (1) FÊTE DU 15 AOÛT 2023

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 19 juillet 2023

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### Arrête :

SAS BAR DE LA PLACE

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 11 août 2023 de 19 heures.

Au 18 août 2023 jusqu'à 2 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 20/07/23

